

Réunion du COMITÉ SYNDICAL

**Mardi 4 juillet 2023 à 14 h 30
au Temple sur Lot**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Désignation des délégués au Comité Syndical
- 2) Désignation d'un délégué au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47
- 3) Affectation de la Vice-Présidence à la commission thématique « Ressources Humaines »
- 4) Élection d'un membre du Bureau syndical EAU47

RÉGLEMENTATION

- 5) Présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 6) Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif – Année 2022
- 7) Avenant n°5 au contrat de délégation de service public Eau Potable des territoires de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec SAUR

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 8) Avenant n° 2 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec AGUR
- 9) Protocole d'achèvement du contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire du Nord de Marmande avec SAUR

FINANCES

- 10) Transfert d'emprunts à l'Agglomération d'Agen
- 11) Budget Annexe Eau Potable Mutualisé – Décision modificative n°1
- 12) Tarifs des dépotages des matières de vidange dans la station d'épuration de Nérac

ENVIRONNEMENT

- 13) Désignation d'un élu pour siéger aux Comités de Pilotage pour le suivi de la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

QUESTIONS DIVERSES

 Nomination SECRÉTAIRE DE SÉANCE

 Approbation PROCÈS-VERBAL du 30/03/2023



- 🔗 A retrouver sur notre site internet :
- <https://www.eau47.fr/rapports.html>



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation des délégués au Comité syndical



TERRITOIRE DU SUD DU LOT Délégué du Confluent et des Côteaux de Prayssas (délibération du 27/03/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT SALVY	Sébastien PIERRE (titulaire) Martine MASSOU (suppléante)	Martine MASSOU (titulaire) Colette VISINTIN (suppléante)

TERRITOIRE DE LA BRAME Délégué des Bastides en Haut Agenais Périgord (délibération du 04/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
VILLERÉAL	Guillaume MOLIÉRAC (titulaire) Christophe VECCHIOLA (suppléant)	Jean-Jacques CAMINADE (titulaire) Gilles QUÉLENNEC (suppléant)

1. Désignation des délégués au Comité syndical



TERRITOIRE DE L'ALBRET Délégué d'Albret Communauté (délibération du 24/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SOS	Nicole PRÉVOT (titulaire) Patrick TONIN (suppléant)	Patrick TONIN (titulaire) Nicole PRÉVOT (suppléante)

TERRITOIRE DU NORD DE MARMANDE Délégué du Pays de Duras (délibération du 24/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT ASTIER	Laura PÉNICAUD (titulaire)	Jean-Pierre CADRET (titulaire)

2. Désignation d'un délégué au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

- Albret Communauté a désigné un nouveau membre titulaire pour la commune de SOS : M. Patrick TONIN
- Les élus titulaires des communes dont 1 compétence est exploitée en régie sont membres du Conseil d'Exploitation EAU47
- M. Patrick TONIN sera membre du Conseil d'Exploitation à la place de MME Nicole PRÉVOT

3. Affectation de la Vice-Présidence à la commission thématique « Ressources Humaines »

- Depuis la démission de M. Jean-Louis COUREAU, le poste de Vice-Président à la commission thématique « Ressources Humaines » est vacant

- Cette commission peut être présidée par (art. 25 RI) :
 - La Présidente
 - Un Vice-Président territorial
 - Un Vice-Président thématique

- Proposition candidature de Mme Christine SATTA, Vice-Présidente du territoire du Sud du Lot

4. Élection d'un membre du Bureau syndical

- Suite à la démission du conseil municipal de Villeréal de Monsieur Guillaume MOLIÉRAC il doit être remplacé au sein du Bureau EAU47
- Il représentait le territoire de la Brame avec Monsieur Pierre SICAUD, Vice-Président, et Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, délégué de Miramont de Guyenne
- La commission territoriale de la Brame du 22/06/23 a pré-désigné Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, délégué de Villeréal
- Appel à d'autres candidatures



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS.

RÉGLEMENTATION

*Présentation par Lionel SEMPÉ,
Service Contrôles et Règlements*

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2022.ppt



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

6. Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de DSP Eau Potable et Assainissement Collectif – Année 2022

*Présentation par Lionel SEMPÉ,
Service contrôles et Règlementations*

[Rapport de contrôle DSP 2022.pptx](#)

7. Avenant n°5 au contrat de délégation de service public Eau Potable des territoires de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec SAUR

- Retrait des 13 communes de la communauté des communes de la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres du Syndicat EAU47, qui ont intégré l'Agglomération d'Agen
- Avenant pour fixer les nouvelles conditions financières et techniques du contrat de Délégation Service Public de l'eau potable avec la SAUR :
 - Répartition des ouvrages
 - Répartition du personnel
 - Révision de l'engagement de la performance (volume annuel des pertes et fuite d'eau)
 - Révision du tarif de base de la RMDP

8. Avenant n°2 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec AGUR

- Retrait des 13 communes de la communauté des communes de Porte Aquitaine Pays de Serres du syndicat EAU47 et qui ont intégré l'Agglomération d'Agen
- Avenant pour fixer les nouvelles conditions financières et techniques du contrat de Délégation Service Public de l'assainissement collectif avec AGUR :
 - Répartition des ouvrages
 - Répartition du personnel
 - Tarif de base de la RMDP

9. Protocole d'achèvement du contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire du Nord de Marmande avec SAUR

Contrat Eau potable, échéance au 31 décembre 2018

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	24 471,59 €	0,00 €
Programme de renouvellement	6 202,81 €	0,00 €
Compte de renouvellement	0,00 €	13 379,67 €
Redevance Prélèvement	76 753,23 €	0,00 €
Solde du compte d'affermage	0,00 €	135 946,97 €
Total	107 427,63 €	149 326,64 €
Dû par EAU47 à SAUR	41 899,01 €	



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS.

FINANCES

Conformément à l'arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2022 portant retrait de l'Agglomération d'Agen du Syndicat EAU47, le montant de l'encours de la dette à transférer au 1^{er} janvier 2023 s'élève à :

- 1 608 898,86 € pour sur la compétence eau potable ;
- 1 042 818,54 € pour sur la compétence assainissement collectif.

Aussi, d'un commun accord avec l'Agglomération d'Agen, il est prévu :

Sur la compétence eau potable

1. le transfert de 7 emprunts,
2. et le versement d'une soulte de 871,10 €.

Sur la compétence assainissement

1. le transfert de 6 emprunts,
2. et le versement d'une soulte de 162,42 €.

Contrats transférés - compétence eau potable



Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €
CRD au 1^{er} janvier 2023						
Caisse d'Epargne	5616364	AEP Bourg de St Jean de Thurac	20	Fixe 1,62	79 000	65 170,94
SFIL (ex Banque Postale)	MON540245E MON538904EUR / 0540634	Renouvellement AEP BEAUVILLE	20	Fixe 0,8	550 000	524 535,69
SFIL (ex Banque Postale)	MON540247E MON538906EUR / 0540636	Branchement AEP PUYMIROL	20	Fixe 0,8	120 000	114 444,15
CRD au 1^{er} juin 2023						
Caisse d'Epargne	8681484	Renouvellement des canalisations (progr 2009)	17	Fixe 3,45	1 000 000	351 032,63
Caisse d'Epargne	A3308131	Renouvellement canalisation (AEP 2008)	20	Fixe 4,89	1 000 000	330 759,89
Caisse d'Epargne	A3307177	Programme de travaux d'AEP 2005- 2006	20	Fixe 4,55	450 000	150 915,11
Caisse d'Epargne	9058929	Programme AEP 2012	20	Fixe 4,6	200 000	71 169,35
Soulte						871,10
TOTAL						1 608 898,86

Contrats transférés - compétence assainissement



Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €
CRD au 1^{er} janvier 2023						
C. Mutuel	20028102	STEP DE ST MAURIN	20	Fixe 1,57	146 000	120 334,47
SFIL (ex Banque Postale)	MON540246E MON538905EUR / 0540635	Réseaux BEAUVILLE	20	Fixe 0,8	280 000	267 036,34
CRD au 1^{er} juin 2023						
Caisse d'Epargne	9058531	Travaux d'assainissement 2011	15	Fixe 4,6	1 000 000	355 847,50
Caisse d'Epargne	A3307139/FH	Programme d'assainissement	20	Fixe 4,3	610 000	203 079,18
Caisse d'Epargne	A3308130	Travaux d'assainissement	20	Fixe 4,89	300 000	78 823,08
DEXIA Crédit Local	MON224474EUR / 0231635	Programme d'assainissement 2004	20	Fixe 4,34	250 000	17 535,55
Soulte						162,42
TOTAL						1 042 818,54

11. Budget Annexe Eau Potable Mutualisé

Décision modificative n°1

Il est proposé d'ajuster les crédits du budget Eau Potable Mutualisé afin de corriger des erreurs de prise en charge de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (prise en charge d'une TVA délégataire au lieu d'une TVA fiscale) et de régulariser les opérations d'ordres afférentes.

Dépenses d'investissement en €				
Chapitre	Articles	BP 2023	DM	Total
23	2313 Construction	3 912 358	+ 3 900	3 916 258
23	2315 Installation matériel et outillage	21 046 303	+ 363 000	21 409 303
020	Dépenses imprévues	300 000	- 105 500	194 500
041	2313 Construction	0	+ 61 200	61 200
041	2315 Installation matériel et outillage	150 000	+ 31 500	181 500
27	2762 Prise en charge TVA	50 000	+ 105 500	155 500
TOTAL		/	+ 459 600	/

Recettes d'investissement en €				
Chapitre	Articles	BP 2023	DM	Total
23	2313 Construction	0	+ 3 900	3 900
23	2315 Installation matériel et outillage	0	+ 363 000	363 000
041	2762 Prise en charge TVA	50 000	+ 92 700	142 700
TOTAL		/	+ 459 600	/

12. Tarifs des dépotages des matières de vidange dans la station d'épuration de Nérac

Les matières de vidange :

	Matières de vidange
Part Exploitant	10,00 € HT/m ³
Part EAU47	2,00 € HT/m ³
Part totale (facturée par l'Exploitant)	12,00 € HT/m ³

Les délais de pénalités de retard lorsque la nature des matières dépotées n'est pas conforme :

- 3 jours pour éliminer les matières
- À partir du 4^{ème} jour : pénalité de **500 € HT par jour**



ENVIRONNEMENT

13. Désignation d'un élu pour siéger aux Comités de Pilotage pour le suivi de la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

- Mise en place de PGSSE sur l'ensemble du territoire d'EAU47
- Madame LE LANNIC a été désignée membre du comité de pilotage pour le PGSSE de la Porte des Landes
- Proposition de désigner Madame LE LANNIC sur l'ensemble des PGSSE à venir



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

QUESTIONS DIVERSES

- Communication des **DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS** prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 17 mars 2023
- Communication des **DÉCISIONS soumises au BUREAU** en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 30 mai 2023

Merci de votre attention !